

OFFRE IRRÉVOCABLE D'ACHAT.

Le(s) sousigné(s) :

Pers.(s) physique(s) : nom, prénom, domicile, état civil, registre national, téléphone, mail.

Pers.(s) morale(s) : forme juridique, dénomination, siège social, téléphone, mail, N° d'entreprise, représentant et sa fonction.

.....
.....
.....

*dénommé(s) « Le promettant » déclare(nt) par la présente se porter acquéreur(s) de manière unilatérale et irrévocable, solidaire et indivisible du bien ci-après.

Le bien et le prix :

Type de bien : Adresse :

Pour un prix offert de€..... euros(en lettres).

Conditions générales :

1. Validité de l'offre :jours, soit jusqu'au/...../20..... inclus, sans possibilité de renoncer à cette offre dans ledit délai.

2. Après acceptation de la promesse, l'acheteur s'engage à signer le compromis de vente dans les 15 jours auprès du Notaire instrumentant.

3. En cas d'acceptation de la présente offre, « L'Acheteur » s'oblige à verser un acompte de 10% du prix de vente, soit.....€., sur le compte de tiers du notaire instrumentant.

Si l'offre est acceptée par le propriétaire :

- Le bien sera vendu dans son état actuel, sans garantie de contenance, libre et quitte, à l'acte authentique, de tous empêchements, charges et privilèges quelconques;
 - « L'Acheteur » déclare bien connaître le bien avec toutes ses servitudes éventuelles qui émanent du titre de propriété;
 - Le transfert de propriété, la charge du risque et la prise de jouissance du bien seront reportés à la signature de l'acte authentique de vente.
 - Le vendeur s'exonère de la garantie des vices cachés tels que repris aux art 1641 et suivants du code civil sauf sous réserve de mauvaise foi dans le chef de ce dernier.
4. Le bien sera libre d'occupation à l'acte authentique de vente libre de toute hypothèque et privilège quelconque, lors du paiement du solde du prix de vente, sauf bail pré-existant connu de « L'Acheteur » ou convention particulière entre les parties.
5. Notaire du promettant:.....
6. Offre d'achat avec clause suspensive d'octroi d'un prêt hypothécaire: OUI – NON
- d'un montant de.....€., soiteuros (en lettres), d'une durée dejours, à dater de la signature de la présente.
7. Les frais, droits et honoraires légaux relatifs à l'acte authentique sont à charge de « L'Acheteur ».
8. L'acte authentique sera passé, dans les semaines et au plus tard dans les 120 jours à dater de la signature du compromis de vente ou de la réalisation des éventuelles conditions suspensives y incluses.
9. En cas de désistement de « L'Acheteur » entre la remise de l'offre et la signature du compromis, une somme équivalente à 10 % du prix de vente sera due par « L'Acheteur », au propriétaire à titre d'indemnité forfaitaire.
- (Région flamande) le Propriétaire transmettra en temps utile l'attestation du sol requise.
 - (Région de Bruxelles-Capitale) L'Offrant est informé du contenu de l'attestation du sol. Le Propriétaire déclare qu'il ne détient pas d'information supplémentaire susceptible de modifier le contenu de cette attestation.

Conditions Particulières :

.....
.....

Le promettant

Signature(s) avec la mention « lu et approuvé » :

Date :/...../20..... Lieu:.....

Le propriétaire vendeur

Signature(s) avec la mention « pour accord »

Date :/...../20..... Lieu:.....